Annexe B : Directives particulières concernant la rédaction du travail de recherche en géographie (TR)

Le travail de recherche (TR) est équivalent à un « travail de bachelor ». Il s'effectue en principe au cours de la **3**ème **année d'étude BSc**. Le certificat de bachelor n'est obtenu qu'après rendu et évaluation suffisante du TR. Les principales étapes du TR et modalités de correction et notation sont précisées dans le tableau B1.

Un TR est supervisé par un-e Professeur-e, un-e Maître d'enseignement et de recherche (MER) ou un-e Maître-assistant-e (MA). S'assurer la supervision d'un TR en géographie nécessite une **préinscription** à soumettre avant la fin de la 2ème semaine du semestre durant lequel le travail va débuter. Passé le délai de préinscription, la supervision d'un TR n'est pas garantie avant le début du semestre suivant, pour lequel il conviendra de se réinscrire à nouveau. Le formulaire de préinscription peut être téléchargé depuis le site Moodle « GG.Topics and Guidelines for TR and Master thesis in Geography ». Propositions de sujets de TR et noms des superviseurs y sont également disponibles.

L'inscription formelle au TR se fait en remplissant un formulaire qui est signé par l'étudiant-e et le/la superviseur-e et déposé au secrétariat. Lors de l'inscription, deux délais correspondant aux dates de rendu de la première version et de la deuxième version du TR sont définis, ceci d'un commun accord entre l'étudiant-e et le/la superviseur-e. Un-e second-e lecteur/-trice ayant au moins comme tâche d'évaluer la version finale du travail de recherche est choisi-e par le/la superviseur-e.

Un TR traite un **thème** choisi en accord avec le/la superviseur-e et doit contenir les éléments suivants:

- a. **Problématique** clairement formulée avec identification précise des questions et/ou hypothèse(s) de recherche et justification scientifique (en quoi cette étude sera-t-elle novatrice ?)
- b. Plan et une structure du travail
- c. Revue bibliographique donnant un aperçu des travaux existants dans le domaine et des approches usuelles pour les traiter (établissement de l'**état de la question**)
- d. Description et explication concise de la **méthodologie d'acquisition et de traitement** des données
- e. Présentation, interprétation et discussion des résultats
- f. **Conclusion** du travail qui apparaît comme une synthèse de l'analyse et met en évidence des perspectives de développement de la question traitée
- g. Liste des références bibliographiques
- h. Court **résumé** (200 à 300 mots) à faire figurer au début du document ainsi que **3 à 5 mots clés**

Ainsi, en plus de l'étude de sources bibliographiques, le TR comprendra en principe une partie empirique. Par « empirique » s'entend une réflexion basée sur une analyse de données fournies par l'enseignant ou collectées par l'étudiant-e (données statistiques, observations ou mesures réalisées sur le terrain, résultats d'enquête, etc).

Le texte (hors illustrations, bibliographie et annexes) sera de l'ordre de **10'000 mots** (ou 60'000 signes, sans espaces) soit une **trentaine de pages** pour le document complet.

La qualité du contenu (capacité rédactionnelle, méthodologie, synthèse et interprétation des résultats, regard critique, cohérence du développement, discussion de la problématique, etc.) est le critère d'évaluation principal. La mise en forme est également prise en compte dans l'attribution de la note (voir *Directives de rédaction des travaux de recherche en Géographie*).

La **première version complète** du TR est lue et commentée. Sur cette base, l'étudiante prépare et remet une version finale qui seule est notée. La version finale est définitive. L'étudiant-e en remet deux exemplaires imprimés (reliés) et un exemplaire informatique (.pdf) au superviseur du travail.

Tableau B1 : Principales étapes du TR et modalités de correction et notation

0.	Préinscription au TR avant la fin de la 2ème semaine du semestre durant
	lequel le travail va débuter.
1.	Choix du thème en accord avec le/la superviseur-e.
	Définition du prochain rdv.
2.	Elaboration de la problématique avec identification des questions et/ou hypothèse(s) de recherche. Recherche bibliographique. Rédaction d'un résumé de la problématique, proposition de titre et établissement du calendrier du
	projet. Elaboration de la méthodologie.
2a.	En cas de besoin, réunion supplémentaire pour la définition de la problématique et/ou du calendrier.
3.	Inscription au TR.
	Définition du 1 ^{er} délai pour le rendu du travail préliminaire et du 2 ^{ème} délai pour
	le rendu de la version finale (2-3 mois après le délai 1 en règle générale).
4.	Approfondissement de l'étape 2, si nécessaire. Collecte des données,
	analyse.
5.	Rédaction du corps principal du travail (cf. directives de rédaction d'un travail
	de recherche) y compris une synthèse du travail et la conclusion ouvrant les
	perspectives.
6.	Rendu de la version préliminaire – Délai 1.
	Lecture et correction de la version préliminaire par le/la superviseur-e.
7.	Correction de la version préliminaire.
8.	Rendu de la version finale – Délai 2.
	Evaluation et notation définitive du TR par le/la superviseur-e et un second
	lecteur (choisi par le/la superviseur-e).

Le/la superviseur-e n'est pas obligé-e de corriger une version préliminaire rendue après le délai 1. L'étudiant-e peut rendre une version finale (au délai 2).

Au cas où la version finale est rendue hors délai ou le TR est abandonné après l'inscription (point 3), le travail est noté 1/échec. Si la note du TR est inférieure à 4/échec, l'étudiant-e peut recommencer une fois un TR, mais sur un autre thème et avec un autre superviseur.

Sur demande, le délai 2 peut être prolongé une fois à titre exceptionnel. A cet effet, une demande écrite et argumentée est à adresser par l'intermédiaire du / de la superviseur-e au « comité d'unité » de géographie.

.